



SOMMAIRE

- **Billet de la Semaine**
- **Avec la loi Macron, une assurance licenciement pour les employeurs**
- **Secret des affaires : 65 dirigeant-es d'organisations européennes demandent aux eurodéputés de revoir leur copie**
- **Forte grève annoncée chez les régulateurs bus de la RATP**
- **Grève le 15 juin à l'APAVE pour les salaires**
- **Heures sup non payées chez Altran : l'Ugict-CGT appuie 450 recours aux prud'hommes**
- **Les syndicats envisagent la grève totale à l'APHP**
- **Léger mieux sur l'emploi salarié dans le secteur marchand**
- **Les salariés majoritairement hostiles au plafonnement des indemnités prud'homales**
- **L'actu en bref - 15 juin 2015**

BILLET DE LA SEMAINE

Small Business Act à la française? Mais alors vraiment small...

C'est un véritable agenda de VRP que s'est organisé le Président de la République avec des déplacements si nombreux que de mauvaises langues

n'hésitent plus à lui demander si par hasard il ne serait pas déjà en campagne... Peu importe en définitive, mais assurément, le chef de l'Etat fait le service après-vente des réformes initiées depuis ce que l'on a appelé son virage libéral.

Ainsi, jeudi dernier, c'est devant l'assemblée générale de l'Organisation internationale du Travail à Genève que François Hollande est allé défendre ses réformes du travail comme les récentes mesures pour favoriser l'emploi dans les PME. Le chef de l'Etat, s'est livré à un plaidoyer pro domo pour défendre son bilan.

Ainsi affirme-t-il que la France a « tenu bon sur les droits fondamentaux qu'il s'agisse du contrat de travail, des règles de représentation des salariés, des couvertures sociales. (...) Il peut y avoir beaucoup de souplesse, beaucoup de réformes qui peuvent être apportées, encore en ce moment pour l'embauche dans les PME, il peut y avoir des sécurités apportées aussi bien aux entreprises qu'aux salariés, des soutiens aux entreprises comme le pacte de responsabilité, mais il y a des principes qui doivent rester intangibles".

Mais voilà, le problème c'est qu'on peut rester ferme sur les principes, mais vider les droits individuels et collectifs de tout leur contenu. On peut se féliciter que le CDI existe toujours, mais vidé de ce qui en fait la solidité. En sécurisant le licenciement, en exonérant les entreprises du risque prud'homal, en privant la justice du travail des moyens d'agir, le chef de l'Etat ne peut se prévaloir d'avoir renforcé les droits sociaux. Selon lui, "c'est quand les salariés savent exactement ce qui peut se produire, les droits qui peuvent être les leurs, quand les entreprises connaissent les règles du jeu, qu'il peut y avoir investissements et emplois".

Rien n'est moins sûr car tous ces cadeaux faits aux entreprises n'ont fait que fragiliser les droits sociaux sans provoquer le moindre ralentissement du chômage.

Prime à la première embauche, indemnités prud'homales plafonnées, gel des seuils fiscaux, CDD renouvelables deux fois : le "Small business act à la française" annoncé par Manuel Valls supposé créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les PME aura pour effet de fragiliser davantage les salariés sans infléchir la courbe du chômage et, surtout, sans venir véritablement en aide aux petites entreprises.

Bien peu à voir avec le Small Business Act adopté en 1953 aux Etats-Unis qui prétendait notamment, faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés publics en leur réservant entre 23 % et 40 % de l'achat public américain et faciliter l'accès au prêt bancaire au moyen d'une garantie de l'Administration de telle sorte que celle-ci se substitue à l'emprunteur défaillant pour le remboursement du prêt.

On fait dans notre pays, comme si les salariés n'étaient qu'un coût, un risque, comme si les petites entreprises n'étaient pas étranglées par les banques et par les gros donneurs d'ordre.

Avec la loi Macron, une assurance licenciement pour les employeurs

Dans le cadre du plan emploi pour les TPE/PME, le Premier Ministre a annoncé une nouvelle série de cadeaux aux entreprises qui seront intégrés à la loi Macron.

Encore une fois, les droits des salariés sont présentés comme les variables d'ajustement au développement économique des entreprises.

Une de ces mesures est particulièrement grave : le plafonnement des indemnités qu'un salarié peut toucher si l'employeur est condamné pour licenciement abusif. Ceci remplacera l'obligation de réparation intégrale du préjudice et l'indemnité minimum légale de 6 mois de salaire (pour les entreprises de plus de 10 salariés).

On passe d'un plancher qui sécurisait les salariés à un plafond, parfois en-dessous du plancher, qui sécurise les employeurs...

Le licenciement pour motif personnel est le premier motif d'entrée des cadres et agents de maîtrise à pôle emploi, devant les fins de CDD, cette mesure les touchera particulièrement. Avec cette mesure, c'est le fondement du droit du travail qui est remis en cause.

Les pénalités encourues en cas de licenciement abusif étant anecdotiques, l'obligation de motiver le licenciement devient une pétition de principe sans aucune effectivité...

Secret des affaires : 65 dirigeant-es d'organisations européennes demandent aux eurodéputés de revoir leur copie

Le projet de directive européenne sur le secret des affaires sera soumis au vote de la commission JURI (des affaires juridiques) du parlement européen mardi 16 juin. Cette directive menace les droits fondamentaux et fait primer les profits des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques.

En adoptant une définition large et floue du secret des affaires et en créant une infraction dès lors qu'une information considérée comme confidentielle par l'entreprise concernée serait diffusée, c'est l'ensemble de l'action des journalistes, syndicalistes et lanceurs d'alerte qui est menacée. Dans le même temps, la commission européenne a annoncé le 6 juin dernier qu'elle refusait, contrairement à la demande du parlement européen, de mettre en chantier une directive sur les lanceurs d'alerte.

L'affaire LuxLeaks et la mise en examen par le Luxembourg d'Antoine Deltour, lanceur d'alerte, et d'Édouard Perrin, journaliste, qui risquent 5 ans de prison, illustre de ce qui sera possible demain à l'échelle européenne si la directive secret des affaires est adoptée.

Alors que les enjeux de cette directive sur les droits individuels et collectifs des salariés sont considérables, ni les organisations syndicales, ni les ONG n'ont été consultées sur la question. La Commission européenne a été soumise à un lobbying intense de quelques multinationales lors de l'élaboration du texte, et a manifestement rallié leur point de vue. La Confédération Européenne des Syndicats, Eurocadres, de nombreuses organisations syndicales nationales et ONG n'ont découvert ce texte qu'au moment où il est arrivé au Parlement et ont tout de suite exprimé de vives inquiétudes.

65 dirigeant-es d'organisations de 10 pays Européens et notamment Julian Assange (Wikileaks), Ignacio Fernandez Toxo (président de la Confédération Européenne des Syndicats), Sarah Harrisson, (Courage Foundation), Dominique Guibert (Président de l'Association Européenne des Droits de l'Homme),

Jim Boumelha, (President de la Fédération Internationale des Journalistes), Gualtiero MICHELINI, (président des Magistrats Européen pour la Démocratie et les Libertés), Martin Jefflen (Eurocadres), Martin Pigeon (Corporate Europe Observatory) et l'ensemble des organisations syndicales françaises, dans un texte commun #StopTradeSecrets, lancent donc un appel solennel aux eurodéputés. Il faut stopper les menaces contre la transparence et la démocratie contenues dans cette directive européenne secret des affaires.

À cet appel européen s'ajoutent des mobilisations dans certains pays européens comme par exemple en France où plus de 200 000 personnes ont signé la pétition lancée il y a quelques jours par Elise Lucet, journaliste.

Avec cette directive, l'Europe s'apprête à tourner explicitement le dos aux valeurs démocratiques qui l'ont fondée. Nous comptons sur les eurodéputés pour faire primer l'intérêt général et la démocratie sur les injonctions des multinationales.

Forte grève annoncée chez les régulateurs bus de la RATP

Une grande partie des régulateurs (agents d'encadrement) du réseau bus de la RATP seront en grève du 17 au 20 juin à l'appel commun des syndicats (CFE-CGC, Unsa, CGT, FO et SUD) qui dénoncent une charge de travail "insupportable".

Soumis à l'obligation de se déclarer préalablement en grève, entre 80 et 90% des 300 agents du Centre de régulation et d'information voyageurs (Criv) ont d'ores et déjà fait part de leur intention de cesser le travail.

La circulation des 347 lignes et 4.500 bus sera très impactée et la direction reconnaît elle-même que le mouvement "risque d'être suivi".

Les syndicats dénoncent des "effectifs sous-dimensionnés au regard de la charge de travail" depuis la mise en place du centre unique de régulation, une nette montée "des risques psychosociaux" et des accidents du travail liés au stress. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une réduction des effectifs de 500 à 300 personnes.

En l'espace de deux semaines, le CHSCT a déclenché deux requêtes de danger grave et imminent et demandé à l'unanimité une expertise sur les conséquences de la réorganisation. Les

régulateurs ont dorénavant la responsabilité de 6 à 10 lignes en moyenne, contre 2 auparavant, et parfois 18 à l'heure de pointe du soir entre 19h00 et 20h00.
Les syndicats revendiquent la création de 62 postes supplémentaires.

Grève le 15 juin à l'APAVE pour les salaires

L'intersyndicale CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO appelle les 10 650 salariés, dont 8000 ingénieurs et techniciens des Apave à la grève dans les 130 agences réparties en France le 15 juin prochain, avant la dernière séance de négociation salariale.
Les syndicats sont très en colère après les propositions de la direction : 0% d'augmentation générale pour les cadres, et 0,3% pour les autres (soit à peine 3€ net par mois pour la masse de salariés au minimum garanti). Cela alors que le bénéfice opérationnel du groupe, premier organisme de contrôle et de prévention Français, s'élève à plus de 40 millions d'euros. Le 15 juin donc, les salariés cesseront le travail pour :

Exiger une revalorisation décente de leurs salaires ;

Exiger des avancées significatives vers l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ;

Arrêter la purge des services administratifs et la surcharge de travail permanente des services techniques et de production ;

Que cesse une gestion managériale par le bâton et le stress anxigène des salariés qui en découle ;

Assurer la sauvegarde de leurs emplois, de leurs métiers et le respect du cadre réglementaire applicable à leurs activités de contrôle, de prévention et de formation au bénéfice des clients et adhérents ;

Exiger la mise en œuvre d'un réel dialogue social au sein du groupe.

Heures sup non payées chez Altran : l'Ugict-CGT appuie 450 recours aux prud'hommes

Appuyés par leur syndicat Ugict-CGT et encouragés par la

victoire en appel il y a neuf mois d'une vingtaine de salariés toulousains, environ 450 salariés d'Altran ont déposé des recours aux prud'hommes pour réclamer le paiement d'heures supplémentaires.

Dans un arrêt rendu le 15 septembre, la Cour d'appel de Toulouse avait condamné le groupe de conseil en technologies à verser 630.000 euros de rappels de salaires à une vingtaine d'ingénieurs, soit en moyenne 30.000 euros par salarié, pour non-respect des dispositions de la convention collective du secteur.

Depuis, l'Ugict-CGT a recensé 449 nouveaux recours dans 7 Conseils de prud'hommes, dont 305 dossiers à Toulouse, "berceau de la contestation" où une audience groupée de conciliation a eu lieu mardi. Dans un contexte de "stagnation salariale accompagnée d'une casse sociale", "la reconnaissance et le paiement des heures supplémentaires" est "le seul moyen désormais d'obtenir une progression salariale digne de ce nom", ajoute le syndicat qui estime que 6.000 salariés a minima seraient susceptibles de demander des rappels de salaires. Le groupe Altran a enregistré en 2014 un bénéfice net en progression de plus de 25%.

Les syndicats envisagent la grève totale à l'APHP

A nouveau le 11 juin, les agents des hôpitaux de Paris étaient plusieurs milliers en grève pour réclamer le retrait de la réforme des 35 heures.

Ils ont manifesté jusqu'aux abords de l'Elysée pour impliquer l'exécutif dans une sortie de crise. Dans le cortège les manifestants scandaient "Plan Hirsch pas amendable, pas négociable", "On n'en veut pas de ta réforme".

En déplacement au CHU de Nantes, la ministre de la santé Marisol Touraine a appelé vendredi de ses vœux la reprise du dialogue entre la direction de l'AP-HP et ses agents qui ont mené trois jours de grève pour dénoncer le plan de réorganisation du temps de travail. Si le directeur général Martin Hirsch "retire son projet, l'intersyndicale est prête à ouvrir de réelles négociations. Si le projet n'est pas retiré, la question de la grève totale des hôpitaux de l'AP-HP est à l'ordre du jour", résumait l'intersyndicale CGT, SUD, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et

Unsa, à l'issue de cette troisième journée de grève en moins d'un mois.

Dans un document transmis aux représentants du personnel, la direction de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris propose une "autre approche" aux syndicats concernant les discussions sur les 35h pour "renouer" le dialogue social. Elle dresse un "projet de relevé de conclusions" en six points "afin de renouer le fil du dialogue social et dans un souci d'apaisement social".

La direction affirmerait aussi que les "inquiétudes du personnel ont été entendues". "Premièrement", la direction y affirme que "les 35 heures ne sont pas remises en cause à l'AP-HP". Il y est ensuite "pris acte" du désaccord des syndicats quant aux premières propositions de la direction. "C'est pourquoi la direction générale accepte de reprendre la démarche engagée selon une autre approche qui mettra au centre des discussions les questions relatives à la qualité de l'emploi, aux conditions de travail et aux progrès à accomplir en termes d'organisation", note le document.

Léger mieux sur l'emploi salarié dans le secteur marchand

Le solde de l'emploi salarié reste encore négatif sur un an avec 18.400 emplois rayés de la carte (-0,1%)

Cependant les derniers chiffres de l'Insee montrent que l'emploi salarié dans le secteur marchand s'est stabilisé au 1er trimestre (700 postes détruits sur un total de près de 16 millions, +0%), après un léger mieux au dernier trimestre 2014 (+19.200 postes, +0,1%), selon des chiffres définitifs publiés jeudi par l'Insee. Ces chiffres sont meilleurs que les premières estimations de l'institut de la statistique : il avait annoncé initialement 13.500 destructions d'emplois au 1er trimestre, après 1.300 au dernier trimestre 2014.

Les salariés majoritairement hostiles au plafonnement des indemnités prud'homales

Selon un sondage Tilder-LCI-OpinionWay publié jeudi 11 juin, si les Français sont partagés sur le plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salariés licenciés abusivement, plus ils sont directement concernés, plus ils y sont hostiles.

Ainsi, cette mesure, rejetée par les syndicats recueille autant

d'avis favorables que défavorables (49%) dans l'opinion. Mais elle est surtout soutenue par les indépendants (66%), les personnes âgées de plus de 65 ans (65% pour), les retraités (62%) et les inactifs (59%), autant de catégories peu concernées par la justice prud'homale. Au contraire, les salariés du privé (61% contre) et les jeunes (55% des 18-24 ans, 58% des 25-34 ans) y sont majoritairement défavorables.

L'actu en bref - 15 juin 2015

▶ Aux termes d'un décret publié samedi 13 juin au Journal Officiel, les **pacsés et concubins survivants** bénéficieront désormais des **mêmes droits** que les conjoints concernant les **rentes** versées aux ayants-droit en cas d'accident du travail mortel ou de décès faisant suite à une maladie professionnelle.

▶ Des salariés du **Commissariat à l'Energie atomique** (CEA) ont manifesté à proximité du ministère de la Défense leur opposition, mardi 9 juin à Paris, à la fermeture à l'horizon 2019 du site du Ripault, au sud de Tours, dont les activités doivent être transférées vers le site du Barp, en Gironde. Une délégation intersyndicale (CFDT, FO, Unsa-Spaen, CFTC, CFE-CGC, CGT) a été reçue au ministère. La CGT a recensé près de 130 entreprises sous-traitantes du CEA qui vont de quelques travaux ponctuels à la permanence du travail sur le site pour de nombreux salariés. Une telle fermeture entraînerait une **augmentation minimum du chômage de 5%** pour le bassin d'emploi.

▶ Selon des statistiques gouvernementales japonaises publiées vendredi 12 juin, les cas de **brimades par des supérieurs hiérarchiques sur le lieu de travail** ont atteint un niveau record au **Japon**, atteignant pour la première fois le nombre de 62 191 sur un an, soit une hausse de 5.1% par rapport à l'exercice précédent.

▶ Les députés ont approuvé mercredi 10 juin une proposition de loi visant à instaurer une **action de groupe** contre les **discriminations**, une mesure qui vise à encourager les victimes à porter plainte. La proposition de loi ne crée pas de délit nouveau mais instaure l'action de groupe qui a déjà fait ses preuves dans une vingtaine de pays européens.

▶ Deux ans après la catastrophe du **Rana Plaza au Bangladesh** et quatre mois après une première plainte classée sans suite, trois associations (Sherpa, Peuples Solidaires et Collectif

Ethique sur l'Etiquette) ont de nouveau déposé un dossier contre Auchan, mercredi, devant le tribunal de grande instance de Lille. Ces collectifs accusent l'enseigne de "**pratiques commerciales trompeuses**" à l'encontre de ses clients quant aux conditions de fabrication de ses produits à l'étranger.

▶ Le Conseil d'administration de **CMP-Banque** (filiale bancaire de droit privé du Crédit municipal de Paris) pourrait décider en juillet de mettre fin progressivement aux activités de l'établissement, qui emploie 125 personnes, a fait savoir mardi 9 juin la Ville de Paris.

▶ Près de trois salariés sur dix (28,4%) rapportent avoir **travaillé** habituellement ou occasionnellement **le dimanche** en 2013, 64% indiquant avoir bénéficié d'une compensation, selon une vaste étude publiée mercredi 10 juin par le ministère du Travail (Dares).

▶ Un comité de groupe France d'Areva va se tenir le 19 juin, pour informer les salariés "suite aux annonces" de la semaine dernière sur la **reprise de la majorité de la division réacteurs Areva NP par EDF**. La réunion entre syndicats et direction portera sur "la refondation de la filière nucléaire et l'impact pour Areva". Elle ne s'inscrit pas dans le cadre des négociations formelles entamées par le groupe après l'annonce, il y a un mois, de la suppression de 5.000 à 6.000 postes dans le monde, dont 3.000 à 4.000 en France.